

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1110

Artikel: Une fausse priorité
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une fausse priorité

Augmenter la capacité de production des centrales nucléaires est non seulement une erreur, c'est presque du sabotage de la fragile «paix énergétique»

(jd) Fin 1992, le Conseil fédéral a autorisé les Forces motrices bernoise (FMB) à augmenter de 10% la puissance de la centrale nucléaire de Mühleberg près de Berne. Cette décision constitue une lourde erreur du point de vue tant de la sécurité que de la politique énergétique.

La vétusté de Mühleberg a conduit les organisations antinucléaires, sur la base d'une expertise allemande, à exiger la fermeture pure et simple de l'installation et le peuple bernois, lors d'une votation consultative, à préavis négativement la demande des FMB. De son côté, la Commission fédérale pour la sécurité des installations nucléaires a signalé qu'une puissance accrue signifie également un risque accru de 15% et une radioactivité supplémentaire à l'intérieur comme à l'extérieur de la centrale. Et le fait que les FMB, aujourd'hui déjà, ne respectent pas les valeurs-limites de réchauffement des eaux de l'Aar n'a pas ébranlé le gouvernement.

Le Conseil fédéral est seul compétent pour accorder l'autorisation d'exploiter une centrale nucléaire. En ne tenant pas compte des avis négatifs et des nombreuses réticences exprimées — notamment par l'Office fédéral de l'environnement — il assume l'entière responsabilité en cas d'accident possible et pour l'effet à coup sûr négatif sur l'environnement.

Cette décision est erronée du point de vue de la politique énergétique. Après l'acceptation populaire du moratoire nucléaire, Adolf Ogi avait su très habilement réunir les milieux de l'économie et les écologistes autour du projet Energie 2000, un programme qui doit stimuler les compétences et les bonnes volontés afin de stabiliser, voire même de diminuer la demande énergétique d'ici le tournant du siècle. Or déjà les consommateurs industriels, les distributeurs de combustibles fossiles et les électriciens ont mis en doute certains objectifs de ce projet. Le conseiller fédéral lui-même a laissé entendre récemment que ces objectifs n'avaient rien de sacré.

Cette «paix énergétique», qui ne fut jamais en fait qu'un armistice, est dès lors bien compromise. En misant prio-

ritairement sur l'augmentation de puissance du parc nucléaire existant — c'est maintenant Leibstadt qui demande un accroissement de 15% —, la Confédération interprète le moratoire à la limite de la malhonnêteté intellectuelle. Mais surtout elle montre clairement qu'elle ne prend pas au sérieux Energie 2000, dont les objectifs n'ont pourtant rien de techniquement irréaliste. En effet la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie exigent plus que des campagnes publicitaires et des appels au bon sens et à la collaboration; elles supposent des investissements dans la recherche et le développement — alors que la Confé-

Le civisme feutré

(ag) C'est dans une grande discrétion et une intimité familiale que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vaudois ont l'un présenté et l'autre adopté le budget 1993. Il comporte pourtant des points de douleur: non-indexation des traitements, réduction des effectifs de l'administration (-300 postes) et augmentation significative des impôts (+5,7%). Il y aurait eu là, en des temps plus ordinaires, prétexte à empoignade, contestation publique, recours. Mais la crise rend humbles ceux qui nous gouvernent et, par la vertu éducative des mauvais exemples, chacun admettait qu'il ne fallait pas «tomber dans la situation genevoise».

La peur du référendum permet de nouer le compromis. L'augmentation des impôts aurait peu de chances d'être acceptée par le peuple. La gauche savait que ce refus serait interprété comme une exigence d'économies supplémentaires. Et la droite pouvait admettre que celles qui sont déjà réalisées et qui seront nécessaires encore sont suffisamment lourdes à porter. Les milieux économiques ont partagé ce point de vue. De surcroît, la bise de Noël n'est pas propice à la tenue de bancs sur les marchés où l'on récolterait des signatures frigorifiées. Il y a des sages de saison autant que de raison.

dération diminue ses subventions — ainsi qu'une taxation des agents énergétiques qui donne à la fois un signe clair aux consommateurs et une véritable chance de s'imposer aux énergies nouvelles — dans ce domaine on ne voit toujours rien venir de Berne.

On parle beaucoup ces temps d'une nécessaire revitalisation de l'économie. Il faut certes faire la part du slogan. Mais une politique énergétique cohérente et innovatrice pourrait y contribuer de manière significative en ouvrant des marchés nouveaux aux entreprises helvétiques. En privilégiant l'option nucléaire, et donc la croissance de l'offre énergétique, le Conseil fédéral a choisi une vieille recette qui ne fait plus ses preuves.

Car l'avenir n'est pas à l'abondance énergétique mais au savoir-faire qui nous permette de minimiser notre consommation d'une énergie à la fois renouvelable et ménageant au mieux l'environnement. ■

Mais après ? Certes l'augmentation des impôts déploiera des effets durables, mais elle ne permet pas d'arriver à l'équilibre du budget de fonctionnement qui sera la base du budget de 1994. Certes l'inflation va fléchir fortement, mais elle sera supérieure l'an prochain à 0,8%. Et le refus d'indexer ne saurait être une opération répétitive. Les facteurs de croissance budgétaire sont par ailleurs identifiés. La démographie scolaire permet de savoir comment la vague va passer du primaire au secondaire. L'université de 10 000 étudiants est programmée. Les charges liées aux soins des personnes âgées augmentent pour des raisons démographiques, elles aussi. Comment maîtriser ou compenser ces coûts inéluctables ? Comment faire face aux conséquences durables du chômage ?

La mise en place de nombreuses réformes sectorielles devrait mobiliser beaucoup de forces, dans de nombreux domaines. Seront-elles mises en œuvre ? Comment ? Dans quelle perspective ? Dans l'exposé des motifs du budget 1993, le Conseil d'Etat consacre de nombreuses pages à un exposé théorique sur le «budget base zéro». C'était peut-être une bonne mesure de diversion pour faire aboutir en cette fin de 1992 l'option catimini. Mais cela ne tient pas lieu de réformes. Lesquelles ont été envisagées, dans quel délai ? Qui le sait ? ■